

Convention collective

IDCC : 1297. – **COMMUNICATION ET PRODUCTION
AUDIOVISUELLE**
(31 mars 1984)

ADHÉSION PAR LETTRE DU 1^{ER} JANVIER 2005
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION COLLECTIVE
DE LA COMMUNICATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

NOR : *ASET0550948M*

IDCC : *1297*

Paris, le 1^{er} janvier 2005.

Le syndicat Sud Radio France, maison de Radio France, pièce 10317, 116, avenue du Président-Kennedy, 75220 Paris Cedex 16, à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris, service des conventions collectives, BP 11, 210, quai de Jemmapes, 75462 Paris Cedex 10.

Messieurs,

Le syndicat Sud Radio France, représenté par son délégué central d'entreprise, déclare adhérer à la date du 1^{er} janvier 2005 :

- à l'annexe 11 à la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles ; concernant les musiciens et choristes des formations permanentes de Radio France, déposée auprès de la DDTE en 1986, sous le n° 178-86 ;
- à l'accord Radio France relatif aux droits voisins des artistes interprètes des formations musicales de Radio France, déposée auprès de la DDTE en 2001, sous le n° 1926-01.

Le délégué central d'entreprise.